

par les défunts à la contemplation de la Face

Nous

re

la

30 octobre. Ss. Marcel et Maximilien, martyrs

Mémoire

Deux cas d'objection de conscience, mais pour motif religieux : Marcel, jeune centurion, probablement venu à la foi alors qu'il était déjà militaire, refusa de participer aux cérémonies de l'anniversaire des empereurs Dioclétien et Maximien Hercule, parce qu'elles comportaient des actes idolâtriques. Condamné à mort pour avoir « rejeté publiquement son serment de centurion et les insignes du grade dans lequel il servait », il fut exécuté à Tanger, le 30 septembre 298.

Maximilien considérait le service des armes comme incompatible avec le service du Christ, à cause du danger d'idolâtrie qu'il comportait. Lors du conseil de révision, il refusa donc de recevoir la marque au nom de l'empereur, signe de son incorporation. Il fut condamné à périr par le glaive et exécuté à Tébessa, le 12 mars 295.

Commun de plusieurs martyrs

OFFICE DES LECTURES

ACTES DE MAXIMILIEN MARTYR

Sous le consulat de Tuscus et Anulinus, le 4 des ides de mars, au forum de Théveste, comparurent Fabius Victor et Maximilien, puis Pompéianus, avocat. Celui-ci dit :

– Fabius Victor, recruteur, et Valérianus Quintianus, agent impérial, sont présents, ainsi que le conscrit Maximilien, fils de Victor. Comme ce jeune homme est bon pour le service, je requiers qu'il soit mesuré.

Le proconsul Dion demanda :

– Comment t'appelles-tu ?

Maximilien répondit :

– Pourquoi veux-tu savoir mon nom ? Il ne m'est pas permis de faire le service militaire : je suis chrétien...

Dion lui dit :

– Fais le service, sinon tu périras.

Maximilien répondit :

– Je ne le fais pas. Coupe-moi la tête. Je ne servirai pas le monde.

Le proconsul Dion lui demanda :

– Qui a pu te mettre ces idées dans la tête ?

Maximilien répondit :

– C'est ma volonté et celle de qui m'a appelé.

Dion interpella Victor son père :

– Conseille ton fils.

Victor répondit :

– Il sait ce qu'il doit faire. Il a sa raison...

Dion reprit :

– Fais le service, reçois la marque, sinon tu périras misérablement.

Maximilien répliqua :

– Je ne périrai point. Mon nom est déjà inscrit auprès du Seigneur. Je ne peux pas faire le service.

Dion lui dit :

– Pense à ta jeunesse. Fais ton service. C'est bon pour un jeune.

Maximilien répondit :

– Mon service est celui de mon Seigneur. Je ne puis servir le monde...

Dion dit :

– Efface son nom !

Quand ce fut fait, il continua :

– Puisque tu as refusé le service dans un esprit de révolte, tu recevras une sentence appropriée, qui servira d'exemple aux autres.

Puis il lut la sentence sur les tablettes :

– Maximilien qui s'est rendu coupable d'insoumission en refusant le service militaire, je donne l'ordre de l'exécuter par le glaive.

Maximilien répondit :

– Grâce à Dieu !

Il avait 21 ans, 3 mois, 18 jours. Comme on le conduisait au lieu de son supplice, il parla ainsi :

– Frères très chers, de toutes vos forces, de tout votre désir, hâtez-vous d'aller voir le Seigneur, pour qu'il vous donne semblable couronne.

Puis, d'un visage riant, il se tourna vers son père en disant :

– Donne au bourreau le vêtement neuf que tu m'as fait faire pour le service militaire. Ainsi, je te recevrai avec une récompense centuple, et ensemble nous nous réjouissons auprès du Seigneur.

Puis il fut aussitôt exécuté.

R Je sers Jésus Christ, Fils du Dieu tout-puissant.

Je ne servirai pas le monde, je sers mon Dieu.

Je ne recevrai pas la marque du siècle,
j'ai déjà reçu le signe du Christ mon Dieu.

Il ne convient pas à un chrétien de servir
dans l'armée du siècle :

il s'est mis au service du Christ Seigneur.

Tu as donné, Seigneur, aux saints martyrs Marcel et Maximilien le courage de sacrifier leur vie pour être fidèles à leur foi ; dans un monde qui exalte les moyens de puissance, fais de nous, à leur exemple, les témoins et les artisans de ton Royaume de paix. Par Jésus Christ.